

**La pourvoirie du Lac Oscar inc. et l'aménagement
hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs**

206 **P** **NP** **DM11**

Projet d'aménagements hydroélectriques de la
Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs

Haut-Saint-Maurice **6211-03-038**

Présenté

À

La commission du bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BAPE

Par

La pourvoirie du Lac Oscar inc.
4000, Maisonneuve Ouest #1801
Westmount, Québec, H3Z 1J9
(514) 939-3673
Jean-Claude Farrar (co-proprétaire)

et

Thomas Moore ing.f.

Octobre 2004

PRÉSENTATION DE LA POURVOIRIE

La pourvoirie du Lac Oscar inc. est une entreprise familiale qui opère depuis 30 ans, et qui détient des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage sur son territoire de 234 kilomètres carrés, depuis 1987. Elle est localisée dans la région du Haut Saint-Maurice, à environ 60 km au nord-ouest de la ville de La Tuque. De La Tuque, on accède à la pourvoirie par la route 25, et le poste d'accueil se trouve au kilomètre 50, sur la rive de la rivière Flamand. En plus de la route 25, les 2 principaux accès à la pourvoirie sont des routes forestières situées au kilomètre 61 pour la partie sud du territoire, et **au kilomètre 60 pour toute la partie Nord du territoire**. Cette partie Nord équivaut à 70% environ de la superficie totale de la pourvoirie.

La pourvoirie offre des services de chasse et de pêche, avec tous les produits et services que ces activités nécessitent. Elle permet la pêche au doré jaune, à la truite mouchetée, au touladi et au grand brochet. Différents forfaits de 3 nuitées et plus sont offerts en plan européen incluant chalet, embarcation, moteur et essence. Plusieurs autres services sont aussi disponibles à la clientèle.

La chasse sur le territoire s'effectue en fonction de l'orignal et du petit gibier à l'automne, et de l'ours au printemps. Des réseaux de sentiers multi-ressources (pédestres et VTT : 50 kilomètres) et récréo-éducatifs (pédestres : 15 kilomètres) sont aussi mis à la disposition de la clientèle, et permettent de sillonner de beaux secteurs de la pourvoirie. Évidemment, toutes les autres activités de plein-air, comme l'observation de la faune et de la flore, le piégeage, la détente en forêt, le canot-camping et autres, sont possibles et encouragés sur la pourvoirie. Le réseau d'hébergement comprend plus de 20 chalets, de différentes dimensions, et ce réseau est toujours en expansion. La clientèle est provinciale et internationale, mais dans les prochaines années, la pourvoirie désire accroître la proportion de sa clientèle internationale. Pour en connaître davantage sur la pourvoirie du Lac Oscar inc., visitez le site Internet, au : www.oscar-farrar.com.

D'importants efforts ont été déployés dans les dernières années tant par les industriels forestiers que par le pourvoyeur pour harmoniser les activités et les objectifs reliés à la gestion de la faune et au récréo-tourisme à ceux reliés à l'exploitation forestière sur le territoire. D'abord, des ententes écrites (1997) ont été conclues et adoptées entre le pourvoyeur et les industriels forestiers. Ces ententes contiennent notamment les droits, rôles et responsabilités de chacune des parties à l'égard de l'utilisation du territoire commun, pour assurer une meilleure gestion du territoire. La pourvoirie du Lac Oscar est en ce sens une entreprise pionnière en terme de micro-gestion intégrée des ressources depuis maintenant plusieurs années. Plusieurs projets de recherche d'envergure faune-forêt ont d'ailleurs été effectués sur le territoire au cours des dernières années.

INTRODUCTION

La pourvoirie du Lac Oscar est évidemment préoccupée et très concernée par le projet d'aménagement hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, puisque ce projet (secteur Rapides-des-cœurs) se réalisera à moins de 5 kilomètres au nord de son territoire. De plus, le plus important chemin d'accès de la pourvoirie (route 60) doit être utilisé pour le transport des travailleurs et de la marchandise.

La pourvoirie du Lac Oscar est satisfaite de la collaboration qu'elle a actuellement avec Hydro-Québec, et entend continuer dans cette voie.

PROBLÉMATIQUE

Voici les 3 phases (AVANT – PENDANT – APRÈS) de déroulement des travaux et des impacts sur la pourvoirie :

AVANT

Cette situation est celle qui prévaut actuellement, c'est-à-dire avant le début des travaux de construction prévu pour avril 2005. La croissance et le développement de la pourvoirie du Lac Oscar, se fait à une vitesse acceptable et gérable par l'entreprise. Cette croissance se réalise depuis plusieurs années, et sa clientèle de plus en plus fidèle s'accroît à chaque année.

PENDANT

Cette période, qui devrait débuter en avril 2005, devrait s'échelonner sur 3 ou 4 ans. Au cours de cette période, la pourvoirie vivra des changements drastiques par rapport à la situation actuelle. En effet, le développement de la pourvoirie sera fortement influencé par le projet de construction des barrages. En effet, ce projet bien que bénéfique pour la société et pour la Haute Mauricie, aura des impacts importants sur la pourvoirie du Lac Oscar. Un arrimage et un partenariat entre la pourvoirie du Lac Oscar et Hydro-Québec seront donc nécessaires.

Les années névralgiques de construction des travaux ne doivent pas nuire de manière importante à la pourvoirie, sans quoi, la rentabilité même de l'entreprise pourrait être compromise.

Les éléments suivants sont les principaux pour lesquels un arrimage sera important. Il est essentiel de souligner que la pourvoirie du Lac Oscar ne connaît pas tous les intrants et les variables touchant ces éléments, et il est souvent difficile de déterminer un seuil critique d'acceptabilité pour ces mêmes éléments. Étant donné ce qui précède, la

pourvoirie du Lac Oscar émet donc ses préoccupations sous forme d'interrogations par rapport aux perturbations anticipées.

Déplacement de l'orignal

Est-ce que l'augmentation de l'achalandage sur le territoire perturbera le déplacement de l'orignal ?

Tranquillité et sécurité

En plus d'un territoire giboyeux, la clientèle d'une pourvoirie recherche 3 éléments importants du principe de TIS, c'est-à-dire *Tranquillité – Intimité – Sécurité*.

Est-ce que la réalisation du projet et le bruit que cela impliquera (trafic accru, dynamitage, hélicoptère, etc.) ainsi que l'achalandage accru nuiront au principe de la TIS à l'égard de la clientèle de la pourvoirie ?

Période de chasse

La période de chasse à l'orignal, soit à la mi-septembre, est une période très importante pour la pourvoirie. Des ententes ont été élaborées avec l'industrie forestière pour éviter la réalisation de travaux d'aménagement forestier au cours de cette période de 2 semaines. Est-ce que la période de chasse à l'orignal des prochaines années sera perturbée par la présence d'Hydro-Québec ?

Braconnage

Un accès accru à un territoire augmente les risques de braconnage. En ce sens, un des devoirs du pourvoyeur en égard de son bail de pourvoirie à droits exclusifs, est d'ailleurs d'assurer une saine gestion de son territoire faunique. La pourvoirie du Lac Oscar pourra-t-elle garder le contrôle de son territoire ?

Enregistrement obligatoire

Chaque personne désirant circuler sur le territoire de la pourvoirie du Lac Oscar doit normalement et légalement d'abord s'enregistrer au poste d'accueil (situé au km 50). Avec l'achalandage accru sur son territoire, sera-t-il possible pour le pourvoyeur de garder le contrôle de l'accès à son territoire ?

APRÈS

Après la période intense de la construction des barrages qui devrait s'échelonner sur 3 ou 4 ans, le rythme de développement du territoire devrait décéléré et revenir à une situation « normale », c'est-à-dire à peu près équivalente à celle d'*avant* le début des travaux prévu pour avril 2005. Un suivi rigoureux de plusieurs années devra être instauré.

CONCLUSION

La pourvoirie du Lac Oscar est en faveur du développement du potentiel hydro-électrique du Québec. Cependant, il est indéniable que son territoire sera influencé, particulièrement lors de la phase de construction des barrages. La pourvoirie émet d'ailleurs plusieurs interrogations, pour lesquelles elle ne connaît ni tous les intrants, ni tous les seuils critique d'acceptabilité. L'entreprise se retrouve donc devant un projet de très grande ampleur, qui devrait créée de la richesse économique pour le Québec et la Haute Mauricie, mais qui à l'inverse ne doit pas se faire au détriment de son propre développement, qui se poursuit depuis plusieurs années.

La pourvoirie du Lac Oscar est d'avis que l'utilisation de la route du km 60, qui traverse son territoire sur 17 kilomètres sera bénéfique à long terme pour son développement. Cependant, si un autre tracé que celui de la route 60 est considéré, la pourvoirie doit être consultée, dans la mesure où ce nouveau tracé crée un nouvel accès au nord de la pourvoirie. Un accès au nord serait dommageable, car en plus de l'accès au sud qui deviendrait problématique (malgré un autre tracé, la route 60 sera utilisée par des travailleurs et de la marchandise), un nouvel accès au nord deviendrait beaucoup plus difficile à contrôler. De plus, ce nouveau tracé amènerait des éléments perturbateurs pour la pourvoirie, sans amener les éléments positifs. À l'inverse, si l'alternative de la route 60 est maintenu comme il se doit, cela permettrait à la pourvoirie de participer au développement, et un arrimage avec Hydro-Québec et ses contracteurs permettrait de contrôler les éléments potentiellement perturbateurs comme l'achalandage accru sur le territoire de la pourvoirie.

En résumé, la pourvoirie du Lac Oscar désire participer au développement du territoire, plutôt que de subir un développement, et en ce sens notre PME est entièrement disponible pour continuer sa collaboration avec Hydro-Québec pour envisager diverses solutions acceptables pour les 2 entreprises.